

Flash cultures – N°22

Observations du lundi 1^{er} juillet 2019

Alors que la récolte des orges d'hiver se termine, celle des colzas va démarrer. Le temps sec de la semaine écoulée a permis à chacun de faire ses travaux, récolte orge hiver, pressage de la paille, deuxième coupe de luzerne ou de prairie et même semis de soja dérobée... Mais quels seront les effets de cette semaine caniculaire sur les cultures de printemps qui sont plus (soja) ou moins (maïs) en floraison ? Les feuilles en baïonnettes apparaissent sur les maïs situées dans les parcelles les plus séchantes. Les parcelles de maïs les plus développées ont l'avantage de couvrir le sol et donc de conserver l'humidité. A l'inverse, pour les plus tardives qui ont déjà souffert des levées irrégulières ou de manques à la levée, le potentiel de rendement continue de se détériorer.

MAÏS

* **Stade** : 14 à 16 feuilles pour les semis d'avril. La floraison est proche pour les parcelles les plus précoces, on peut sentir la panicule dans la ou les dernières feuilles enroulées.



Ponte de noctuelle et non de pyrale à Orchamps.

* **Pyrale** :

Rappel : Le pic du vol correspond théoriquement à la période optimum pour intervenir avec un insecticide. Le traitement insecticide doit être positionné au stade « larves baladeuses ».

Sur le terrain :

- les captures de pyrale dans les pièges à phéromone sont nulles cette semaine. Voir ci-dessous.

Lieu/Date	11/06	17/06	24/06	1/07
Augea	1	1	4	0
Arlay	1	0	1	0
Darboigny	1	0	0	0
Annoire	0	1	0	0
Germigney	0	0	0	0
Orchamps	0	0	0	0

- des pontes ont été trouvées à Arlay ce lundi sachant que les premières avaient été trouvées le 20 juin à Annoire. Des perforations sur feuilles ont été observées à Annoire, probablement dues aux larves qui se baladent.

- la chrysalidation est quasiment terminée dans la cage à Chemin de la coopérative INTERVAL, avec un taux de 85 % ce jour. Les premiers papillons volent dans la cage, nous sommes au début du vol.

Compte tenu de tous ces éléments, nous sommes probablement au début de la période de risque. Les interventions peuvent être envisagées à partir de la fin de la semaine en privilégiant les conditions d'application. Ne pas intervenir lorsque les températures dépassent les 25°C.

Faut-il traiter la pyrale ? La lutte contre la pyrale commence dès la récolte du maïs par la réalisation de comptages larvaires. C'est-à-dire que l'on comptabilise le nombre de larves dans 100 plantes dans des parcelles non traitées ou des témoins non traitées. Depuis au moins 3 ans, le nombre de larves par pied est inférieur à 0,1 larve par plante dans les quelques parcelles que nous observons chaque automne. C'est à dire moins de 1 larve pour 10 pieds de maïs. Autant dire que c'est tout à fait acceptable.

Pour remplir la cage de Chemin, nous recherchons chaque automne une parcelle fortement pyralée, avec plus de 35 % des pieds touchés. Cela fait deux ans que nous nous rendons en Haute-Saône pour trouver cette situation car elle semble introuvable dans le Jura. La pyrale est donc beaucoup moins présente ces deux dernières années. Il est donc tentant de ne pas traiter, d'ailleurs une majorité d'agriculteurs ne traite plus les maïs destinés à l'ensilage.

Cependant, la pyrale peut, dans certaines conditions, augmenter le risque de développement de mycotoxines et donc poser des problèmes de commercialisation des maïs grain. Si maintenant la récolte des maïs se fait plus précocement et dans de meilleures conditions, quelle sera la nature de celle de 2019 ? Pour le maïs grain, le risque comme les enjeux financiers sont plus importants que pour le maïs ensilage. Il est donc plus logique de les protéger. Mais nul ne doute que sans cette réglementation « sanitaire », les traitements insecticides seraient moins nombreux.

Produits autorisés :

- Sous forme granulés : Sherpa 2GC, 15 kg /ha (moins agressif vis-à-vis de la faune auxiliaire et donc moins de risque de pullulation de pucerons).
- Sous forme liquide : de préférence Coragen 0.125 l/ha (produit avec une bonne persistance d'action et moins agressif vis à vis de la faune auxiliaire). Sinon produits liquides de la famille des pyrèthrinoides tels que Ducat 0.8 l/ha, Cythrine max 0.15 l/ha, Cyplan 0.75 l/ha, Fury 10 EW 0.375 l/ha, Decis Expert 0.125 l/ha, Nexide 0.167 l/ha, Decis Protech 0.83 l/ha, Karakas 0.2 l/ha, Steward 0.125kg/ha, Karaté technologie Zeon 0.2 l/ha (produit aussi autorisé sur pucerons)... Attention les pyrèthrinoides favorisent le risque de pullulations de pucerons.
- Les produits à base de Bacillus thuringiensis tel que Dipel Df, Costar WG sont jugés moyennement efficaces par ARVALIS.

En cas de traitement, laissez un témoin non traité d'une surface conséquente, largeur de pulvérisateur sur au moins 50 m de long voire sur la longueur de la parcelle si historiquement la pyrale est discrète dans les environs.



Pyrale male dans la cage d'INTERVAL à Chemin (queue qui dépasse des ailes, couleur plus foncé)



Pyrale femelle, queue qui ne dépasse pas des ailes, couleur plus claire